

Le Règlement intérieur simplifié de l'école élémentaire Ernest Pérochon

21 avenue du Général Marigny

79140 CERIZAY

Ce règlement simplifié présente les droits et les devoirs des écoliers.

Il aide à mieux comprendre ce qui est interdit ou autorisé à l'école.

Il s'inspire du règlement départemental type qui est disponible dans son intégralité dans le bureau de la directrice sur simple demande.

Etre respecté et respecter les autres pour bien vivre, à l'école c'est important.

***ADMISSION**

La mairie procède à l'admission de l'élève. La directrice finalise l'inscription sur la présentation du récépissé municipal.

***HYGIENE-SANTE**

- Je viens à l'école avec une tenue correcte (pas de jeans troués, de chaussures à talon ou de tee-shirt laissant apparaître mon ventre ou mon dos...), propre et adaptée au temps qu'il fait.
- Si je suis malade, je reste à la maison et mes parents préviennent l'école le plus tôt possible.
- Si j'ai des poux ou une maladie contagieuse, mes responsables doivent prévenir mon enseignante et/ou la directrice rapidement.
- Une demande de prise de médicament peut être faite par écrit pour des traitements courts. Dans les autres cas, un PAI doit être mis en place avec le médecin scolaire.
- Le chewing-gum est interdit dans l'école.

***HORAIRES Les retards doivent rester exceptionnels, cela perturbe la classe.**

- Je dois arriver à l'heure à l'école (je serai admis dans l'école au maximum 10 minutes avant le début de la classe).
- Je dois venir me mettre en rang correctement dès que la sonnerie retentit.

LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
9h-12h CLASSE		9h-12h CLASSE		9h-12h CLASSE	9h-12h CLASSE		9h-12h CLASSE	
Pause repas		Pause repas			Pause repas		Pause repas	
CP/CE1/CE2 CLASSE 13h30-15h30	CM1/CM2 CLASSE 14h-16h30	CP/CE1/CE2 CLASSE 13h30-15h30	CM1/CM2 CLASSE 14h-16h30		CP/CE1/CE2 CLASSE 14h-16h30	CM1/CM2 CLASSE 13h30-15h30	CP/CE1/CE2 CLASSE 14h-16h30	CM1/CM2 CLASSE 13h30-15h30
APE 15h30-16h30		APE 15h30-16h30				APE 15h30-16h30		APE 15h30-16h30

- **A la sortie des classes, je ne suis plus sous la responsabilité des enseignants.**

***ABSENCES L'école est obligatoire : toute absence doit être justifiée.**

- Si je suis absent(e), l'école doit être prévenue dans les plus brefs délais : par téléphone au 05-49-80-56-75, ou par mail sur ce.0790491E@ac-poitiers.fr
- Au delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, l'école procède à un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.
- Si je suis en retard, je dois me signaler à la porte d'entrée en utilisant la sonnette.

***RESPECT Chacun a le droit au respect : moi, les autres élèves, les adultes.**

- Je dois être poli(e) avec TOUT le monde.
- Je ne dois ni me moquer, ni insulter, ni me bagarrer.
- Je respecte **tous les enfants et tous les adultes de l'école** (les maîtresses, les dames de cantine, les dames de garderie, les intervenants ...)
- A l'intérieur et aux abords de l'école, toute personne est tenue au respect : on utilise un langage correct et respectueux. On n'utilise aucune violence physique ou verbale. On respecte les règles d'hygiène et de sécurité.
- Les objets dangereux sont interdits à l'école (briquet, objet coupant, médicaments,...).
- Les objets de valeur ou les jouets restent à la maison. **L'école n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de casse.**

***TRAVAIL**

- Je dois faire de mon mieux, avec soin.

- Je dois respecter le matériel qu'on me prête, je n'abîme pas mon école ni le mobilier que la mairie met à ma disposition.
- Je dois conserver mon matériel personnel en bon état tout au long de l'année scolaire.
- Je dois participer à l'ensemble des enseignements figurant aux programmes et à toutes les activités organisées sur le temps scolaire.
- **Je dois faire signer les mots du cahier de liaison dès qu'il y en a un. C'est ma responsabilité.**
- J'apporte un certificat médical si je dois être dispensé de sport durablement (je ne suis pas dispensé d'école pour autant!).

***RECREATION C'est le moment où chacun a le droit de jouer, de se détendre.**

- En cas de problème, j'avertis immédiatement l'adulte de surveillance. **C'est sur son autorisation uniquement que je me rends dans le bureau de la directrice.**
- Je dois utiliser les espaces et les structures de jeux correctement.
- Je rapporte et range le matériel prêté en fin de récréation.
- **Je ramasse mes vêtements à la fin de la récréation.**
- Je dois jeter les papiers ou les mouchoirs en papier dans les poubelles prévues à cet effet.
- Je vais aux toilettes **pendant les récréations**, je ne gaspille ni l'eau ni le papier. Je ne joue pas dans les toilettes.
- Je ne règle pas un conflit par la violence. J'ai le droit de ne pas être d'accord mais je n'ai pas le droit de frapper ni d'insulter qui que ce soit. Les gros mots ou les gestes vulgaires n'ont rien à faire en récréation.
- Je n'ai pas le droit de sortir de l'école sans autorisation (pour récupérer un ballon ou autre...).
- J'ai le droit d'apporter 10 billes par jour. Les chichis, les boulets et autres catégories de billes sont interdits.
- L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol. **Je suis responsable de mes affaires. Je les surveille. L'école s'autorise le droit d'interdire certains jeux.**

***Je peux fêter mon anniversaire à l'école si je le souhaite mais seulement avec des bonbons mous, des boissons non gazeuses et des gâteaux du commerce. Pas de gâteaux faits maison en raison des allergies alimentaires.**

*****LE NON RESPECT DU REGLEMENT, LES CONSEQUENCES NEGATIVES*****

Les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des adultes (agression, menace, propos discriminatoire, intimidation...) donneront lieu à des sanctions graduées qui seront portées à la connaissance des responsables légaux et de l'Inspection Départementale et/ou Académique en cas de répétition ou de gravité.

En cas de non respect du règlement :

- Je dois présenter des excuses (obligatoirement!).
- Je peux être isolé(e) de mes camarades dans la classe ou dans la cour, avoir une récréation adaptée, être privé d'un secteur de jeu.
- Je peux avoir à m'expliquer par écrit de mon comportement et à faire signer cet écrit à mes responsables légaux...
- Je peux avoir une sanction-réparation (nettoyer mes bêtises, aider un camarade...).
- Je peux être amené à remplacer ou à rembourser le matériel abîmé ou détruit.
- Chaque manquement au règlement aura des conséquences sur mes clés.
- Je peux être convoqué(e) dans le bureau de la directrice et mes responsables seront prévenus.
- Je peux être exclu(e) de l'école par décision administrative.

Le règlement a été lu en classe le

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'école, je suis informé(e) des conséquences possibles en cas de non respect de celui-ci et je m'engage à le respecter au mieux.

Signature de l'élève :

Signatures des parents* :

L'équipe enseignante te souhaite une très belle année scolaire !

***l'absence de signature du présent règlement vaudra pour acceptation tacite.**